



Prêt Choisir « La rénovation énergétique »

Financer vos projets de transition environnementale :

Sofitech et son partenaire bancaire le Crédit Coopératif vous accompagnent sur le chemin de la transition énergétique en financement afin de répondre aux nouvelles réglementations, et normes mises en place pour la réduction de votre empreinte carbone.

Quelles sont les entreprises concernées et pour quels types d'investissements ?

Vous êtes une entreprise TPE / PME / ETI et souhaitez effectuer des travaux dans un bâtiment afin d'en améliorer l'efficacité énergétique dans une logique d'adaptation à la réglementation du Décret tertiaire, ou de réduction de coûts ? Nous vous proposons un financement adapté avec le Prêt « Choisir la Rénovation Énergétique ».

Ce prêt est destiné à financer tous types de dépenses d'équipements et travaux effectués dans un bâtiment afin d'en améliorer son efficacité énergétique. Travaux de rénovation (isolation thermique des locaux, calorifugeage des réseaux de chaleur, double/triple vitrages isolants dans les ateliers/bureaux, dispositif de gestion automatique de l'énergie, ...), achats de luminaires (modules led, conduits de lumière naturelle), systèmes de chauffage ...

Comment Sofitech intervient-elle ?

Sofitech vous facilite l'obtention du prêt Choisir, ceci dans le cadre d'une garantie accordée jusqu'à 50 % des montants mis en place. La garantie proposée est cumulable avec celle de la BPI, sous certaines conditions. Ce prêt Choisir La rénovation énergétique peut venir en complément d'un prêt participatif Croissance PMI qui finance les investissements stratégiques. Ce prêt à impact environnemental vient financer vos investissements alignés avec les ODD (objectifs de développement durable) établis par les membres de Nations Unies.

Quelles sont les caractéristiques du « prêt choisir » ?

- Innovant : en réponse aux enjeux du changement climatique et de la transition énergétique, en lien avec la RSE (Responsabilité Sociétale des entreprises).
- Montant du prêt : Minimum 15 000 € - Pas de maximum
- Durée du prêt : Jusqu'à 15 ans
- Taux du prêt : Fixe
- Préfinancement : Possible jusqu'à 12 mois maximum.
- Franchise : Partielle sur le Capital sur une durée de 12 mois maximum.
- Amortissement : Mensuel ou trimestriel.

Contact Sofitech :
Céline IACOBELLI
39-41 rue Louis Blanc
92400 Courbevoie
Fixe. : 01 47 17 67 50
Fax : 01 47 17 67 55
c.iacobelli@sofitech.pro

Site web : www.sofitech.pro